



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-2153
Demande : Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit –
Mélanges en cuve
Demandeur : UPL Agrosolutions Canada Inc.
Produit : Herbicide Interline
Numéro d'homologation : 32860
Principe actif (p.a.) : 150 g/l de glufosinate d'ammonium
Numéro de document de l'ARLA : 3549325

But de la demande

Le but de cette demande est de modifier l'homologation de l'herbicide Interline en vue de son utilisation sur le colza tolérant au glufosinate d'ammonium, conformément à ce qui suit :

1. Ajouter l'herbicide Select 1EC comme produit d'association de remplacement au concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select sur l'étiquette
2. Si le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select est mentionné, ajouter le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Centurion, le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Shadow RTM et l'adjuvant CO-OP Patron I comme solutions de remplacement
3. Si l'herbicide Cléthodime 360 EC est mentionné, ajouter Antler 360 Unpacked comme solution de remplacement
4. Ajouter des mélanges en cuve d'herbicide Interline à trois composés et l'une des préparations commerciales contenant de la cléthodime figurant sur la liste et Facet L

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'ajout de plusieurs possibilités de mélanges en cuve permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des produits afin de répondre à leurs besoins individuels. En outre, l'inclusion de mélanges en cuve à trois composés d'herbicides ayant des modes d'action différents permet aux producteurs d'appliquer davantage d'herbicides en même temps, ce qui réduit les coûts de main-d'œuvre, la consommation de carburant, le compactage du sol et les dommages aux cultures, et contribue à la gestion de la résistance aux herbicides.

L'inclusion d'autres préparations commerciales contenant de la cléthodime en tant qu'autres produits d'association avec le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select et l'herbicide Cléthodime 360 EC est autorisée si l'herbicide Interline est enregistré en tant que produit d'association sur leurs étiquettes respectives. Elle permet aux utilisateurs de choisir les préparations commerciales contenant de la cléthodime en fonction de leurs préférences et de la disponibilité du marché.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour justifier la modification de l'étiquette de l'herbicide Interline.

Références

3534841 2023, DACO 10 EFFICACY DATA WAIVER REQUEST RATIONALE, DACO 10.1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9